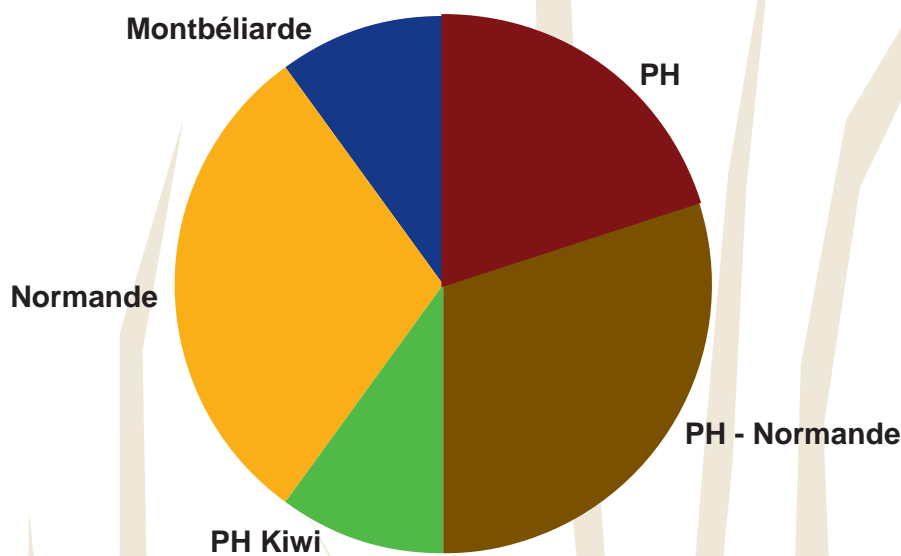


ACTION N°1 (suite)

Zoom sur l'élevage des génisses

Dix élevages sur 13 ont participé à l'enquête "Génisses". Ce travail a permis de faire un état des lieux sur la façon d'élever les génisses laitières en agrobiologie. Cette synthèse sera rapprochée par la suite du travail sur l'élevage des génisses réalisé dans le réseau "Grand troupeau" suivi par les Chambres d'Agriculture de Bretagne et l'Institut de l'Élevage en 2010. Certaines données seront aussi analysées par rapport aux résultats de l'enquête du réseau "Vêlages groupés" de 2005-2008.

Graphique 1 : Répartition des races des 10 troupeaux



► *Des vêlages plutôt "nature"*

Quatre éleveurs sur dix se lèvent systématiquement en cas de vêlages la nuit, 2 se lèvent exceptionnellement. Dans les GAEC, personne ne se lève.

Aucun élevage n'est équipé d'outil de surveillance des vêlages du type *caméra*.

La fouille avant vêlage est rare et réservée aux situations difficiles avec un travail trop lent. L'aide au vêlage est pratiquée en situation délicate uniquement. La fouille après vêlage a lieu en cas de doute de jumeaux ou de mauvaise délivrance.

En hiver, les naissances ont majoritairement lieu en box. Cependant, 3 éleveurs optent pour des vêlages en extérieur, même sous la neige. A la belle saison, les naissances ont lieu en prairie, à une exception près.

L'introduction des vaches et des génisses dans le troupeau a lieu majoritairement le jour du vêlage, été comme hiver. Seuls 2 éleveurs habituent leurs animaux au troupeau une à deux semaines avant la mise bas.

► *Des veaux bien accueillis à la naissance*

Sept éleveurs désinfectent les nombrils à la naissance avec soit de la teinture d'iode (6), soit du bleu de méthylène (1).

Le veau reste avec sa mère au moins douze heures (8 élevages / 10). Les deux élevages retirant le veau à 6 heures maximum distribuent le colostrum en 2 ou 3 repas le premier jour. Il y a congélation de colostrum dans trois élevages. En cas de besoin, il est réchauffé au bain marie.

Sur les 8 élevages gardant les veaux sous la mère, un seul élève réellement les petites génisses avec leur mère jusqu'au sevrage. Les autres séparent les veaux des mères qui viennent se faire téter matin et soir.

Les veaux sont logés en cases individuelles pendant une à deux semaines avant de rejoindre des boxes collectifs. Dans une situation, les veaux restent jusqu'à 25 jours et dans une autre, les veaux sont élevés dehors avec leur mère (*Tableau 1*). Seuls les veaux restant plus de 15 jours ont du foin à disposition. L'eau est présente dans un cas sur deux.

Temps d'utilisation	< 8 jours	8 à 15 jours	> 15 jours	Jamais
Nombre d'élevages	3	5	1	1

Tableau 1 : Temps d'utilisation des logements individuels

► *La phase lactée*

Elle débute en logement individuel dans la plupart des cas et se poursuit en cases collectives. On rencontre trois grands types de plan d'alimentation (*Tableau 2*) :

- Sous la mère
- Sous la mère et distribué
- Tout distribué après la prise du colostrum

La quantité de lait distribuée par jour évolue en fonction de l'âge du veau. Elle augmente les premières semaines pour diminuer progressivement avant le sevrage. Le lait est distribué entier dans neuf fermes alors qu'il est donné sous forme de yaourt dans la dernière.

Deux élevages chauffent le lait avant la buvée.

Moded'alimentation	Sous la mère	Sous la mère et distribué	Distribué
Nombre d'élevages	1	1	8

Tableau 2 : mode de distribution du lait

On peut classer les pratiques en fonction de l'âge au sevrage et décrire ainsi les plans d'alimentation lactée (*Tableau 3*). L'eau et le foin sont présents partout à partir de 15 jours.

	Age moyen au sevrage	Quantité maximum par buvée	Quantité totale de lait distribuée
Sevrage précoce (< 90 j)	82 jours (77 à 84)	3.5 litres	436 litres
Sevrage moyen (90 à 120 j)	107 jours (100 à 112)	3.8 litres	587 litres
Sevrage tardif (> 120 j)	168 jours (140 à 183)	2.7 litres	593 litres

Tableau 3 : Stratégies de sevrage

En sevrage précoce, l'âge au sevrage n'atteint pas les 90 jours recommandés par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Les quantités de lait consommées en situation de sevrages moyens et tardifs sont voisines de 590 litres de lait.

► *Un sevrage progressif*

Tous les veaux, quelque soit leur âge au sevrage, consomment du foin en période hivernale dès qu'ils sont en logement collectif. La consommation de concentrés est généralisée sur les groupes précoces et moyens. Un seul éleveur pratiquant le sevrage tardif donne du concentré avant l'arrêt du lait, en passant à un repas par jour.

Les premiers facteurs décisifs du sevrage sont le poids pour les sevrages moyens et l'âge pour les sevrages précoces et tardifs.

Seuls les veaux sevrés précocement changent de bâtiment au moment du sevrage. Ils quittent les boxes collectifs de la nurserie pour rejoindre une stabulation libre.

L'écornage est réalisé dans neuf élevages sur dix, et très majoritairement avant l'arrêt du lait (*Tableau 4*). La moitié des éleveurs écornent le premier mois avec des brûleurs thermiques.

Age à l'écornage	< 1 mois	1 à 2 mois	> 2 mois	Jamais
Nombre d'élevages	5	3	1	1

Tableau 4 : âge à l'écornage

► *Une première mise à l'herbe précoce et bien anticipée*

Après le sevrage, les veaux consomment du foin qui est complété dans deux situations par de l'ensilage d'herbe ou du fourrage déshydraté. Un éleveur, pratiquant des vêlages très groupés, distribue de l'herbe à l'auge pour préparer les génisses à la mise à l'herbe. La quantité de concentrés distribuée varie de 2 à 3 kg / j en sevrage précoce, de 1 à 2,5 kg / j en sevrage intermédiaire. Elle est moindre dans les cas de sevrage tardif (0 à 0,85 kg / j).

Les génisses de première année sortent en général au mois de mai, dès 4 mois dans certains cas - *Tableau 5*). La surface moyenne mise à disposition est de 16 ares d'herbe par génisse.

Classe d'âge	< 6 mois	6 mois	> 6 mois
Nombre d'exploitations	3	5	2
Age moyen du lot à la mise à l'herbe	4.3 mois	6 mois	9 mois

Tableau 5 : Age de sortie au pâturage des génisses de première année

Une complémentation en foin est maintenue pour toutes les génisses âgées de moins de 6 mois à la mise à l'herbe (8 élevages). Le concentré est également conservé dans 6 situations sur 8. Le pâturage se déroule en général (8/10) sur des paddocks spécialement réservés à ces jeunes animaux. Dans deux situations, les jeunes pâturent en continu avec accès possible à la stabulation où la complémentation est obligatoire.

La durée du pâturage de première année n'a pas de lien avec l'âge au sevrage. Elle varie de 3,5 mois pour les naissances de fin d'hiver à 4 - 6 mois en moyenne (*Tableau 6*). Les génisses qui rentrent à la stabulation cessent le pâturage vers la mi-octobre. Les élevages du Morbihan ne rentrent plus les génisses une fois la mise à l'herbe réalisée.



Type de sevrage	Date mise à l'herbe	Date fin du pâturage	Durée du pâturage
Précoce	1 ^{er} mai	15 novembre	6.5 mois
	15 mai	1 ^{er} octobre	4.5 mois
	15 juin	15 octobre	4.0 mois
Intermédiaire	1 ^{er} mai	15 octobre	5.5 mois
	1 ^{er} juillet	15 octobre	3.5 mois
	1 ^{er} mai	<i>hivernage dehors</i>	<i>hivernage dehors</i>
	1 ^{er} mai	<i>hivernage dehors</i>	<i>hivernage dehors</i>
Tardif	1 ^{er} mai	<i>hivernage dehors</i>	<i>hivernage dehors</i>
	15 mai	15 octobre	5 mois
	15 mai	1 ^{er} novembre	5.5 mois

Tableau 6 : Périodes et durées du pâturage de première année chez chacun des 10 éleveurs du réseau

La prévention du parasitisme passe par la mise à disposition de parcelles spécifiques pour les génisses en première année de pâturage. Ces parcelles sont le plus souvent conduites en paddocks, permettant de bien visualiser la quantité d'herbe disponible. Il est plus facile d'éviter le surpâturage, propice aux infestations de parasites. Les traitements antiparasitaires sont généralement ciblés sur des animaux malades de moins d'un an, et rarement sur la totalité des génisses. Les interventions ont lieu de juin à septembre sous forme de "pour on" (5 élevages) ou par voie buccale (2 élevages). Trois éleveurs n'interviennent pas.

► *Le pâturage de deuxième année : une continuité*

Le pâturage des génisses de deuxième année est réalisé sur des parcelles plus diversifiées que pour les premières années. Elles peuvent être spécifiques, mais aussi à utilisation mixte avec fauches et pâturage.

Certains lots de génisses se partagent également le parcellaire des vaches laitières, soit en pâturant après les vaches pour valoriser les refus en sortie de paddock, ou alors en valorisant certains cycles de repousses. Les génisses pâturent plus ras que les vaches, ce qui favorise les repousses et le développement du trèfle. Le foin est maintenu dans la moitié des élevages, alors que le concentré est totalement absent.

Les génisses de deuxième année passent en moyenne près de 7 mois au pâturage avec une mise à l'herbe plus précoce d'un mois par rapport aux animaux de première année (Tableau 7). Le pâturage d'automne dure tant que l'herbe est disponible dans les parcelles.

Type de sevrage	Date mise à l'herbe	Date fin du pâturage	Durée du pâturage	Age au vêlage
Précoce	15 mars	30 novembre	8.5 mois	28 mois
	30 mars	vêlage		30 mois
	15 avril	15 novembre	7 mois	30 mois
Intermédiaire	7 avril	15 novembre	7 mois	30 mois
	1 ^{er} mai	1 ^{er} novembre	6 mois	32 mois
	Reste dehors	vêlage		26 mois
	Reste dehors	vêlage		36 mois
Tardif	Reste dehors	vêlage		30 mois
	1 ^{er} avril	31 décembre		30 mois
	15 mai	1 ^{er} novembre		33 mois

Tableau 7 : Périodes et durées du pâturage des génisses de deuxième année et âge au 1^{er} vêlage chez chacun des 10 éleveurs du réseau



► Santé du troupeau

Trois élevages ont effectué une vaccination contre la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) en 2010.

La mortalité des veaux avant 24 heures est constante d'un élevage à l'autre.

Par contre, la mortalité des veaux de 2 à 15 jours varie de façon importante. Deux élevages présentent des mortalités supérieures à 15% des veaux nés (Tableau 8).

Les diarrhées posent des problèmes dans 4 élevages, et elles sont accompagnées dans un cas de problèmes respiratoires, allant jusqu'à la perte des veaux.

Les soins sur diarrhées consistent à suspendre le lait, à le remplacer par des sachets réhydratants, accompagnés dans certains cas d'argile ou de vinaigre de cidre.

Un élevage remplace le lait par de la tisane de foin.

% veaux morts avant 24 h	% veaux morts entre 2 et 15 j	% diarrhées	% gros nombril	% problèmes respiratoires
4%	8%	8%	2%	0%
5%	16%	27%	0%	41%
0%	3%	24%	4%	1%
4%	19%	9%	2%	0%
0%	5%	21%	0%	0%
4%	4%	18%	7%	4%
4%	4%	9%	0%	0%
4%	8%	0%	0%	0%
3%	0%	0%	0%	0%
6%	3%	7%	4%	1%

Tableau 8 : Extrait des problèmes de santé sur les veaux chez chacun des 10 éleveurs du réseau

Un éleveur ayant eu des problèmes de coccidiose sur veaux a vacciné la totalité de ceux-ci en 2006 et 2009. Une fois la situation rétablie, il n'est plus intervenu.

► *Politique de renouvellement du troupeau*

L'ensemble des génisses de renouvellement provient de l'exploitation elle-même. Le taux de renouvellement moyen du réseau est compris entre 20 et 30% du cheptel adulte. Ce taux d'élevage varie cependant de 20 à plus de 50%. Les taux les plus forts concernent des cheptels en phase d'agrandissement.

Trois éleveurs gardent toutes leurs génisses. D'autres pratiquent du croisement de race à viande et conservent toutes les femelles de race laitière.

Seuls 2 éleveurs sélectionnent réellement les femelles à garder en fonction de la génétique d'une part, et de la saison de naissance d'autre part.

► *Critères de mise à la reproduction*

La mise à la reproduction des génisses laitières intervient le plus souvent lorsque les animaux ont atteint un développement suffisant (5 fois), un âge suffisant (1 fois), 400 kilos (3 fois).

Un éleveur se base sur la période de vêlage pour inséminer. Il s'agit de celui qui élève ses génisses de juillet à octobre.

Période de naissance	Eté automne	Automne	Automne Hiver	Eté printemps	Étalés
Nombre d'élevages	2	1	1	1	5

Tableau 9 : période d'élevage des génisses de renouvellement

Conclusion - perspectives

La sélection des génisses de renouvellement intervient lors du choix de la race du taureau à utiliser sur la vache. Les éleveurs Bio n'hésitent pas à faire du croisement sur les mères dont ils ne souhaitent pas conserver les femelles. Les veaux naissent dans de bonnes conditions sanitaires et sont élevés un peu plus d'une semaine en case individuelle où un soin particulier est apporté à la prise du colostrum. La phase lactée dure de 3 à 6 mois et le sevrage est accompagné d'un apport de concentré maintenu jusqu'après la première mise à l'herbe précoce. L'usage de produits de traitements antiparasitaires est réservé aux animaux malades. Les génisses de renouvellement consomment surtout du foin en hiver et vèlent après une deuxième saison de pâturage vers 32 mois.

Cette étude nous interpelle sur l'âge au vêlage tardif de 32 mois.

Quelque soit la race présente dans l'échantillon, le vêlage précoce à 24-26 mois semble compatible avec la conduite décrite dans ce dossier.

Alors pourquoi les éleveurs font-ils vèler si tard leurs primipares ?

Avancer l'âge au vêlage renforcerait l'autonomie alimentaire des systèmes en place en réduisant le nombre d'animaux à nourrir.

Une attention particulière devrait être apportée à la conduite des différents lots de génisses au pâturage et à la qualité des fourrages distribués en hiver.



Contact :

Françoise Roger

Chambres d'Agriculture de Bretagne

Tél. : 02 23 48 27 16

francoise.roger@ille-et-vilaine.chambagri.fr